

Quatrième partie

ÉMIGRÉS OU IMMIGRÉS ? ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

DE L'IMMIGRÉ-COLONIAL A L'IMMIGRÉ-MARCHANDISE : OU L'ESPACE D'UNE AMNÉSIE ?

Il est peut-être banal de dire que le regard que l'on porte sur les gens et les choses a quelque chose à voir avec les sociétés dans lesquelles il se développe. Il y a un savoir sur les immigrés (sujet constitué en France comme objet institutionnel de savoir) et une façon d'en parler qui se déplacent, non pas tellement parce que notre science se perfectionne mais parce que, tout simplement, la situation a changé et que par conséquent le mode de nos rapports à cette nouvelle situation nous impose un autre discours. On ne peut porter par exemple le même regard sur les immigrés dans une société coloniale ou dans une société post-coloniale, dans une société dont l'immigration a été marquée par la colonisation et dans une société qui l'a très peu pratiquée, dans une société à croissance économique rapide et dans une société en période de crise. Ce n'est donc pas seulement la question de l'objet que l'on regarde qui est ici en cause, mais celle du regard lui-même.

Or, ce qui me frappe, à relire la littérature scientifique des années qui ont suivi mai 1968 (entre 1968 et la crise) sur la question immigrée, c'est paradoxalement son positivisme, son esprit de certitude, sa capacité d'occultation des doutes que l'on venait d'éprouver, son peu de rapport à l'événement que l'on avait vécu. Le seul doute que l'on puisse avoir alors est celui de l'imperfection de l'appareil statistique quant aux travailleurs immigrés mais jamais n'est posée la question de l'opérativité sociale des statistiques comme médias. Il faudra attendre 1974 et la parution d'un article remarquable (mais je crois peu remarqué) du Centre d'Etudes de l'Emploi : - « les emplois tenus par la main-d'œuvre étrangère » - pour qu'apparaisse une première interrogation sur les fonctions de l'appareil statistique, comme si le développement d'un savoir positiviste que permet ce dernier allait de pair avec la production d'une méconnaissance concomitante - « une méconnaissance utile, faut-il immédiatement ajouter » (1).

(1) Louis QUÉRÉ, *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Aubier, 1982.

Pour parler de cette fonction d'occultation des médias, je rappellerai cette image que tout le monde a pu recevoir et qui, personnellement, m'avait fortement impressionné dans les années 70, celle de ces énormes machines à goudronner qui apparaissaient alors sur nos routes. A l'endroit où le goudron fume, brûle et corrode : 100 % d'immigrés, visiblement. Autour, les petits chefs, français probablement. Au-dessus d'eux cette dénégation présentée aux automobilistes : « Jean Lefebvre travaille pour vous ». Ce sont de ces choses que voilent les statistiques et les CSP.

A cette époque-là, les ethnologues qui, par définition, ont le sens de l'altérité culturelle, n'ont pas encore opéré leur retour sur la scène hexagonale. En retard d'un temps sur leurs collègues, économistes, sociologues, géographes, juristes qui s'investissent alors sur la question immigrée, se comportent un peu - toute proportion gardée - à la manière de ces ethnologues de la période victorienne qui regardaient les peuplades lointaines d'un lieu dominant de la société anglaise ; c'est-à-dire d'un seul endroit, de l'ethnocentre, de l'ethnoscience, comme dans la période coloniale. On catégorise, on statistise, on nosologise. Presque jamais n'est alors abordée la question de la forme d'approche, du lieu d'où l'on regarde, comme si l'objet observé était transparent, directement accessible, comme si la statistique était la réalité sociale.

Dans un effort pour rapprocher connaissance et société, forme du regard et construction de l'objet scientifique, je voudrais montrer, à partir de textes plus récents (les années 1980) combien cette perspective des sciences humaines s'est quelque peu infléchie. Mais cela suppose d'abord que l'on élargisse le corpus de savoir institutionnel aux nouvelles disciplines qui, depuis lors, ont fait leur entrée en scène dans le champ qui nous intéresse : les ethnologues d'abord, puis les historiens et les linguistes qui font maintenant partie du sérail ; je m'aventurerai même jusqu'aux romanciers ou essayistes parce que leur œuvre me semble particulièrement riche et significative d'une époque où les tabous de la guerre d'Algérie se sont levés. Il faudrait aussi évoquer les cinéastes mais c'est au-delà de mes moyens. Dans un deuxième temps, j'essaierai de relier cette inflexion (tendancielle) du discours sur les immigrés à d'autres phénomènes qui ont trait à l'évolution générale de la société française. Je voudrais alors montrer combien elle détonne par rapport aux circulaires dites Fontanet-Marcellin d'abord, puis Bonnet-Stoleru ensuite (1979). Nos gouvernants rêvent alors d'un modèle d'immigration à l'allemande, c'est-à-dire dégagé de ses séquelles coloniales, comme si l'on pouvait d'un trait de loi gommer tant d'années d'histoire. Faut-il souligner que je ne traite là que de quelques aspects très partiels et que mon analyse s'arrête à la période de ces fameuses circulaires, époque où j'avais écrit cet article qui n'a d'autre prétention que celle du texte d'humeur.

I. - LES FRANÇAIS AU MIROIR DE LEURS IMMIGRÉS : UN REGARD QUI SE RETOURNE SUR LUI-MÊME

Toute recherche, quelle qu'elle soit, connaît une difficulté majeure. Elle doit d'abord s'affronter à un obstacle redoutable qui est celui des *mots*. La première chose qui s'impose à vous, lorsqu'on approche un nouveau sujet - et peut-être plus particulièrement celui des travailleurs immigrés - c'est la gangue de mots, de corps constitués, de discours qui l'enserrent, le médiatisent. Les mots fonctionnent un peu comme des vêtements, comme des masques qui à la fois se donnent à voir et servent de voile, occultent.

Je crois que la première chose que j'ai découverte, lorsque j'ai commencé à travailler sur la question immigrée - en 1970 - c'est la non-innocence des mots et des institutions. Nous disposions alors d'un certain nombre de mots pour parler de nous : mobilité, ségrégation, division du travail, forces productives, rapports de production, spécialisation, distinction public/privé, reproduction de la force de travail, métro-boulot-dodo ... Mais pour parler des immigrés ?

Pour montrer la difficulté qu'il y a entre les mots et les choses, je prendrai l'exemple du passeur, qui est l'une des institutions majeures du bidonville dans les années 60. Pour nous, Français, le mot institution est un mot clair, analytique, à variation équivoque dont la fonction est de distinguer, de préciser par exemple ce qui est économique de ce qui est politique ou social. Or, dans le cas du passeur le mot institution doit prendre un sens considérablement élargi. Il ne peut que devenir ambigu car le passeur est par définition un être pluridimensionnel, c'est à la fois un prêteur de fonds, un logeur, un constructeur, un écrivain public, voire même un confident qui tire son service, son pouvoir et ses revenus de sa qualité médiatrice entre deux sociétés, entre le monde des origines et le monde de l'immigration, entre le bidonville et la ville, entre l'opacité du bidonville et la relative transparence des règles administratives, entre l'invisible et le visible. Et si le passeur s'est maintenu longtemps dans nos sociétés c'est bien par sa capacité incontournable de transversaliser, de médiatiser les éléments du champ social que nous passons, nous, notre temps à disséquer. Il le faisait dans le fond à la manière de cette femme que j'avais alors rencontrée dans un bidonville et qui m'avait dit un jour « j'ai perdu mon enfant ; mon mari a perdu son travail ; notre baraque a brûlé et Monsieur le Maire n'a rien fait pour nous... ». Cette femme n'avait pas appris, comme nous le faisons dès la plus tendre enfance, qu'il faut distinguer entre, d'une part le patron et l'ANPE qui s'occupent des questions de travail, d'autre part le maire qui traite du logement et enfin l'assistante qui a à sa charge le social.

Pour me résumer, je dirai que porter un regard, élaborer un discours sur les immigrés comporte une difficulté majeure car nos mots sont porteurs de sens et de pouvoirs. Ils sont un peu comme le premier mouvement d'une société

dans son rapport à l'autre mais ils ont tendance à rester entièrement sur son propre versant. C'est cela dans le fond, la démarche positiviste, une démarche d'analyse qui reste encore entièrement du côté de notre société mais qui ne le sait pas.

L'une des premières manières que nous ayons d'échapper à la tyrannie des mots est de prendre un minimum de recul sur les institutions qui les produisent. Parce qu'elle est une des formes sociales les plus visibles, l'institution a très vite constitué un champ intéressant des travaux sur l'immigration. Nous étions là à l'école de Michel Foucault et sous les retombées intellectuelles de mai 1968 (2).

Cette histoire de l'approche institutionnelle, on peut probablement en localiser l'origine à Nanterre parce que cette ville constituera de 1958 à environ 1970 le laboratoire organisationnel de l'immigration en France (3), la mecque de l'expérimentation sociale en la matière. C'est là qu'émergent la cité de transit, la cité mobile, son isolement dans les boucles autoroutières, les stratégies de destruction du bidonville, le foyer pour travailleurs immigrés, les seuils de tolérance. Toutes ces questions ont été abordées dans un livre (« Situations migratoires ou la fonction miroir ») (4) édité en 1974, l'un des premiers à utiliser le mot miroir, après Lewis Carrol et Lacan, bien entendu.

On peut voir cette histoire de Nanterre comme l'effort d'une société, qui dans les années 60 connaît encore le racisme au sens d'affrontement corporel et violent, pour refroidir la dangerosité des rapports sociaux, pour passer de la loi du milieu avec son cortège de menaces, de risques d'explosions racistes, avec ses opacités et ses fantasmes, à une société transparente, prévisible et gouvernable. Cet effort de disciplinarisation, de mise en *organisation* des rapports sociaux se traduit, à chaque fois que cela est possible, par la substitution de normes, de codes, aux rapports interpersonnels qui présentent de graves dangers pour le fonctionnement des règles de droit commun régissant la société urbaine. La gestion des immigrés développe alors un champ expérimental sur le mode de l'administration des choses beaucoup plus que de l'institution des hommes, du règlement administratif et d'un droit particulier, que de la loi universelle : remplacer les hommes par de la norme, l'institution par de l'organisation.

Ce qui étonne à Nanterre c'est la rapidité de l'évolution (10 ans). En 1960, la cité de transit, par exemple, n'est encore qu'une solution contingente, singulière, négociée au coup par coup et impliquant des rapports de forces locales, une forte dose de travail militant, associatif, une accumulation primitive de minitechnologies gestionnaires. En 1970, on aura franchi un seuil lorsque les solutions expérimentées à et pour Nanterre, puis réfléchies et conceptualisées dans des bureaux ministériels, se seront mutées en *modèles*

(2) *L'analyse institutionnelle* de René LORAUD paraît aux Editions de Minuit en 1970.

(3) On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles Marseille qui est un autre lieu combien plus ancien de l'expérience du rapport à l'immigration, ne faisait pas à l'époque l'objet de la même attention des pouvoirs publics, ni de travaux scientifiques.

(4) Par Michel MARIE et Tomaso REGAZZOLA. Ce livre d'abord édité aux Presses Universitaires de Grenoble fut réédité en 1976 chez Galilée.

pour la France entière. Il faut bien prendre la mesure de ce qui a alors changé dans la gestion du rapport social, lorsque Nanterre est devenu le laboratoire organisationnel de l'immigration; les initiatives institutionnelles ne sont plus sélectionnées, légitimées, comme dans la phase précédente, par le jeu des forces locales et de la subvention (5), mais par celui du modèle agréé, plus efficace parce qu'automatique et parce que n'engageant pas la responsabilité de l'arbitraire.

A ce stade du procès d'organisation, la recevabilité de la demande ne relève plus du pouvoir du prince mais de la règle froide et abstraite, telle le Code pénal. L'institution devient de ce fait l'unité pertinente d'analyse. Avant l'expérimentation de Nanterre, la poussée vers l'organisation était encore la plupart du temps le fait d'une demande qui émanait directement des groupes impliqués : Français ou immigrés. Après Nanterre, elle peut devenir le fait de la force d'inertie propre aux institutions qui d'elles-mêmes, et selon leur propre logique interne, surimposent à des nouvelles situations... non encore mûres, des schémas abstraits et généralisants. Cela abouti à ce que des situations qui, jusqu'alors évoluaient selon leurs propres contingences, ont maintenant tendance à se conformer au modèle organisationnel Nanterrois.

Cette réflexion sur les institutions, qui est le fait de quelques chercheurs des années 70, doit être resituée dans les courants généraux qui traversent alors la société française : l'après 68, comme je le disais auparavant; cela apparaît à l'évidence, mais aussi, comme le montre très bien Jean Robert Henry (6) : le retour sur le territoire national de la première vague de coopérants en pays sous-développés. Certains d'entre eux se sont formés un autre regard au contact de la réalité tiers-mondiste et une vision critique de la France à leur retour. Ils ont appris à voir le centre avec les yeux de la périphérie. De retour sur le sol national ils découvrent que les catégories d'analyse qu'ils s'étaient forgés là-bas sont décalées par rapport aux discours dominants qu'ils retrouvent.

Certes notre espace à nous fonctionne sur le mode inégalitaire, avec des classes et des strates, des hiérarchies... Mais, même s'ils tendent à s'opposer, ces éléments de la vie sociale se situent néanmoins dans un même référent social. Comme le dit Alain Touraine (7) dans ces années-là, il est caractéristique que la notion de conflit social ait été réintroduite récemment dans l'analyse sociologique (A. Coser ou R. Dahrendorf) non pas en opposition avec les principes d'une analyse fondée sur l'intégration du système social mais en complément de celle-ci et dans des formes parfaitement acceptables pour elle. Dans le fond entre gauche et droite, entre syndicats et patrons, il y a une certaine connivence implicite, un même code qui fait qu'on peut se repérer et donc se combattre. Il y a une certaine prévisibilité sociale car les règles du jeu existant sont partagées.

(5) Tâtonnements associatifs et subventions gouvernementales sont comme le recto-verso de ce degré zéro de l'institution.

(6) In *AUTREMENT, Algérie 20 ans*, n° 38, 1982, « La France au miroir de l'Algérie ».

(7) « Conflits sociaux » in *Encyclopaedia Universalis*.

Donc, si notre espace à nous, Français, est un espace à la fois hiérarchisé et intégratif, c'est-à-dire géré selon les règles de la démocratie et du droit commun, l'espace des immigrés lui, est tendanciellement différent. Il relève beaucoup plus d'une administration spécialisée dont la fonction pourrait être qualifiée de discriminante; j'ai même vu à Toulon des commissaires de police (appelés là-bas « shériffs ») spécialisés dans la gestion des immigrés, mis directement sous l'autorité du Préfet de police et court-circuitant la hiérarchie de nos institutions parce que les règles communes de notre société sont alors considérées comme dysfonctionnelles, inadéquates à la gestion de certains groupes particuliers réduits dans les HLM de la ville (Nord-Africains, Gitans, associaux Français).

Dans le même sens l'invention à Nanterre en 1964 du seuil de tolérance aux travailleurs immigrés (8) me semble symptomatique d'une tendance à sortir du droit commun certains espaces où les rapports sociaux peuvent être considérés comme présentant un certain caractère d'explosivité, de dangerosité. L'opération se fait en deux temps. Face aux problèmes réels qui existent entre citoyens français et leurs voisins nord-africains dans les HLM nanterrois, la société gérante consulte d'abord un sociologue qui, à ma connaissance sera le premier à user de la notion de *seuil*. Mais jusqu'alors la démarche relève encore d'une évaluation locale, circonstanciée, de facteurs conflictuels. Il faut bien voir alors le pas décisif qui est franchi lorsque des commissions d'experts, réunies au niveau de l'administration centrale, proposent l'instauration par voie réglementaire de quotas d'immigrés dans les nouvelles cités que l'on construit. Répondre à l'éventualité de situations conflictuelles par une norme qui se veut de plus en plus générale, délocalisée, c'est vouloir réduire à l'univocité (un seul seuil pour toute la France) des rapports sociaux dont le caractère est au contraire la pluralité, l'imprévisibilité, l'équivocité. C'est paradoxalement se servir de l'autorité de la sociologie et de son pouvoir instituant pour imposer à l'échelle du droit commun des formes discriminantes de gestion de l'espace social. Alors qu'à Toulon la gestion discriminante n'était encore qu'un régime d'exception, hors la loi, avec l'instauration du seuil de tolérance, la loi elle-même se fait discriminante.

Ainsi se creuse une profonde *dissymétrie* entre notre espace inégalitaire et l'espace immigré qui implique de toutes autres normes pratiques de gestion et normes d'expérimentation sociale que celles que nous mettons en place pour nous; d'où peut-être cette prolifération d'intermédiaires, de spécialistes du rapport, dont le rôle est d'autant plus nécessaire que nous avons affaire à une marge partiellement inexplorée de notre fonctionnement social: militants, notables, intellectuels, associations... à la fois porte-paroles et accumulateurs primitifs de normes gestionnaires. Et, nous-mêmes, que nous le voulions ou non, sommes profondément impliqués dans cette exploration des marges. N'avons-nous pas rapatriés sur notre sol nos exotismes et nos « indiens d'Algérie » ? (9).

(8) « Quelques réflexions sur le concept de Seuil de tolérance » par Michel MARIÉ, in *Revue Sociologie du Sud-Est*, n° 5-6, juillet-octobre 1975.

(9) J.-R. HENRY, article cité.

Ce faisant, nous avons quelque peu transformé notre sujet. Nous l'avons partiellement rapatrié dans notre camp. Partis de recherches sur l'objet immigré, nous nous sommes déplacés insensiblement vers l'analyse du rapport social. Si les premières études institutionnelles ne constituent qu'un aspect assez partiel et réducteur du rapport social – une vision panoptique à la Foucault – elles n'en ont pas moins ouvert une brèche dans le scientisme de l'époque. On ne peut plus continuer à disséquer au bistouri les immigrés sans un sérieux travail gyroscopique : regarder et en même temps se regarder dans le miroir de l'autre. Je crois qu'à partir de là peut s'opérer un redéploiement de la question immigrée.

Ce redéploiement on le trouve d'abord dans un certain élargissement du concept d'utilité. L'immigré ce n'est plus seulement l'utilité productive, le mineur ou le travailleur à la chaîne; c'est aussi le constructeur de villes, le faiseur de goudrons, le balayeur de rue. L'appareil productif trouve sa profondeur de champ dans la ville. Ainsi, par exemple, découvre-t-on l'utilisation des immigrés dans des stratégies foncières (pour faire baisser les prix des terrains), pour peupler des hopitaux sous-occupés ou des ZUP neuves et perdues dans des champs de betteraves.

Utilités politiques et identitaires aussi : ainsi voit-on des immigrés apparaître comme premiers repères (repaires) de sociétés urbaines en voie de formation, au front d'urbanisation (ZUP, villes nouvelles). Par la vertu de l'étranger s'accélère au sein des populations françaises déplacées un processus d'identification, s'élaborent une gauche et une droite, se cristallisent les premières oppositions, dans un mécanisme d'inclusion/exclusion.

Identité positive certes mais aussi identité négative où l'immigré cette fois est le révélateur de nos propres occultations. Je rejoins ici ce que dit J.R. Henry de l'image que la France moderne va construire de l'Algérie et « qui est une projection en négatif de l'image de son propre développement, la définition d'une nouvelle « barbarie » (chaque civilisation construit sa barbarie comme une non-valeur) qui serait l'antithèse de son projet de progrès » (10).

Cet accent, on le retrouve dans un texte de T. Regazzola, malheureusement inédit (11). Les travailleurs immigrés sont une certaine façon immédiate, sensible, ingénue d'exprimer, de dire le corps, le corps comme expression sociale que toutes nos histoires contribuent à refouler (12). Mais ce n'est pas sur ce terrain de l'urbain que le travailleur immigré trouve sa légitimité : elle est sur le terrain de la production. Là, la discrimination se fait sur le mode du corps machine, bête, pure force de travail : le « corps d'enfer » selon ses propres termes. La distance qui sépare ces deux figures du corps est celle du temps qui nous sépare de la perte des origines. Car le corps est le siège de la mémoire. Retrouver le même clivage, la même occultation, le même oubli, le même

(10) Article cité.

(11) *Oublier les Enfers. Réflexion sur le territoire que la société française réserve aux travailleurs immigrés*, avril 1978, photocopié.

(12) Cela est moins vrai depuis la parution des ouvrages de CORBIN. « Les filles de noce », Aubier et « Le miasme et la jonquille - L'odorat et l'imaginaire social », Aubier, 1982.

silence, aux deux pôles extrêmes de notre corps social, cela ne peut pas ne pas nous questionner.

Sur le même sujet Jalil Bennani (13) nous montre comment le fait psychique de la sinistrose est isolé par le corps médical : isolé du corps d'abord en en faisant un fait psychique, le sortant de l'hôpital général pour l'envoyer au psychiatrique. Isolé du contexte social ensuite, en en faisant un fait individuel. Juste retour des choses : en résistant à l'isolement, imposé par le corps médical, l'immigré joue en quelque sorte sa fonction-miroir en révélant le négatif de l'institution : ses processus d'inviduation, ses connotations péjoratives, ses nosographies bureaucratiques, l'enfermement et l'exclusion.

Ainsi voit-on les immigrés s'insinuer dans tout notre être social, jusqu'au fin fond de nos propres dénégations et de notre production littéraire. La démarche ethnologique, celle qui consiste à parcourir le monde en quête de mondes sauvages et archaïques (14) s'est progressivement retournée. Tout comme ces villes nouvelles qui se structurent socialement et conflictuellement à partir de leurs immigrés, nous avons commencé d'apprendre les rudiments d'un autre regard : l'immigré d'ici, celui que nous cotoyons tous les jours, comme analyseur fou et diseur de vérité ; faire l'ethnologie de soi-même.

Pour ne citer que quelques-uns des auteurs récents qui m'ont le plus marqué, voici d'abord le livre de Mircea Eliade, *L'épreuve du Labyrinthe* (15) : « celui qui nous révèle le sens de notre mystérieux voyage intérieur doit être lui-même un étranger, d'une autre croyance et d'une autre race ».

Robert Linhard, *L'établi* (16), dédié à Ali, fils de marabout et manœuvre chez Citroën, celui qui sait, mais toujours dans le silence ; celui qui nous renvoie à nos propres dénégations, c'est-à-dire la matière que l'on ne savait plus manier et l'homme qui, lui, sait la manier ; l'hypertrophie des objets, leur dictature, leur brillance, leur lissage et leur clinquance renvoient leurs producteurs dans l'ombre : « la couleur, c'est l'objet qui l'a sucée. Il n'en reste plus pour nous », dit Ali.

Daniel Karlin, Tony Laine, *La mal vie* (17) : « Dans cinq ans, dans dix ans, il faudra bien que j'arrive à comprendre pourquoi cette histoire m'est venue et quels sont mes liens de parenté avec cet homme. Depuis des années je ne sais plus très bien si je fais des films pour descendre au fond de moi-même ou si ce que je raconte des autres, me permet de me découvrir. Je suis certain qu'il y a là une étape supplémentaire d'une descente symbolique aux enfers, un coup de projecteur sur ces zones obscures que j'ai si bien appris à dissimuler. Je lis Sade depuis trop longtemps pour croire innocent l'intérêt que je lui porte... », ou encore : « des centaines de milliers d'hommes sont décrits et jugés comme s'ils sortaient du néant, comme si, avant de venir chez nous pour y travailler, et pour y endurer, ils n'avaient jamais existé. Comme s'ils se réduisaient à leurs

(13) « Le corps de l'immigré » in *Peuples Méditerranéens*, n° 7, avril, juin 1979.

(14) Michel TOURNIER, *Les Météores*, Folio, n° 905.

(15) En collaboration avec Ch. H. ROCQUET, Belfont, 1979.

(16) Edition de Minuit, 1978.

(17) Préface de T. BEN JELLOUN, Edit. Sociales, 1979.

capacités physiques, à des chiffres, à une réalité économique. Sortis du néant, oui, c'est-à-dire, sans passé et sans avenir ».

Ou encore Pierre Sansot, nous parlant du petit Momo (l'arabe) et de la cave (la résidence secondaire) de Madame Rosa dans le roman d'Emile Ajar, *La vie devant soi* (18). « Si la parole de Momo fait si bien éclater nos stéréotypes et si elle nous introduit dans un ailleurs, c'est que lui-même habite l'existence en nomade, c'est qu'il n'en accepte pas les contradictions intolérables... Nous remarquerons que l'ailleurs n'est jamais déterminé. En fin de compte, le secondaire (résidence) c'est ce que laisse chaque fois entrevoir la faille ouverte dans un primaire qui vole en éclats sous les effets du langage. Si nous poussions jusqu'au bout cette remarque, il faudrait oser affirmer : la résidence secondaire n'est rien; elle est seulement ce qui apparaît furtivement chaque fois qu'il y a fracturation du primaire, de ce qui est habité, vécu, parlé dans un état de dépossession et d'inconscience ».

Colette Petonnet, *On est tous dans le brouillard* (19), Cavanna (20), la réédition d'un vieux texte de Simmel, *L'étranger* (21), Rezvani (22),...

Cette configuration de très beaux ouvrages n'est certainement pas l'effet d'un hasard et pour mieux la comprendre, je crois qu'il ne serait pas sans intérêt de la mettre en rapport avec d'autres phénomènes généraux, toujours dans le même souci de relier connaissance et société. J'en vois trois qui méritent d'être mentionnés parce qu'ils ont donné lieu à des travaux.

Le premier est le renouveau d'intérêt que portent certains historiens à l'émigration internationale. Avec la crise on éprouve le besoin d'aller voir ce qui se passait lors des crises antérieures et plus particulièrement dans les années 30 lorsque le nombre de travailleurs immigrés était aussi important que ce qu'il est aujourd'hui (la remarquable thèse de J. Ch. Bonnet (23), les travaux de Temime à Marseille). On relit le vieux livre de G. Mauco (1923) (24). Depuis dix ans on avait surtout analysé, décrit les distances, les discriminations entre Français et immigrés, tant au niveau de la ville que du travail (démarche synchronique). Par la dimension diachronique on cherche à prendre de la profondeur de champ, à retourner aux origines, à chercher des constances, des permanences, même si les crises ne se ressemblent pas et que les structures productives ne sont plus les mêmes.

Le deuxième phénomène, qui me semble relever d'une démarche proche, est celui d'un parallèle qui est fait, ou tout au moins suggéré entre les travaux actuels sur l'histoire ouvrière du XIX^e siècle et certaines études où les immigrés sont décrits en termes de processus de normalisation (les travaux connus de

(18) *L'espace et son double*, par P. SANSOT, et al., Edit. du Champ Urbain, 1978.

(19) *On est tous dans le brouillard*, Edition Galilée, 1979.

(20) *Les Ritals*, Edition Belfond, 1978.

(21) *In L'école de Chicago*, Edition du Champ Urbain, 1979.

(22) *Les années Lula*, Poche.

(23) *Les Pouvoirs Publics Français et l'immigration dans l'entre deux guerres*, Univ. de Lyon II, Thèse non publiée.

(24) G. MAUCO, *Les étrangers en France : leur rôle dans l'activité économique*, A. Colin, 1932.

De Gaudemar, de Cottureau, moins connus de P. Martinencq (25). Tout se passe comme si ces derniers préfiguraient en raccourci, sur une période beaucoup plus courte et donc peut être plus contrainte, plus totalitaire, les mécanismes, décrits par les historiens du XIX^e, que met en place notre société pour organiser, disciplinariser sa classe laborieuse (dangereuse).

En même temps que la mise au travail, la conformisation et la marchandisation de la main-d'œuvre, c'est tout un exercice du pouvoir qui est décrit là ; pas seulement pouvoir économique ou politique mais aussi pouvoir de normalisation, dans une problématique où l'immigration est beaucoup plus traitée comme un phénomène *structurel* (même si c'est pour remplir des fonctions économiques conjoncturelles) : les immigrés comme participants, faiseurs de notre « histoire », devraient-ils pour cela le faire de plus en plus dans le silence. En même temps qu'on ouvre l'immigration à l'histoire, qu'on la fait participer de notre histoire, on la déspecialise, on en admet le caractère transversal. Ce qui était surtout le sujet des économistes et des sociologues devient celui des historiens, des ethnologues, des psychologues, des médecins et des juristes (26).

Le troisième phénomène que je voudrais mentionner est celui que décrit très bien J.R. Henry dans son article : « La France au miroir de l'Algérie : l'Algérie a constitué une altérité « privilégiée » aux dépens de laquelle la France moderne s'est affirmée et expérimentée, mais a réfléchi aussi vers celle-ci comme un miroir déformant, nombre des interrogations essentielles de notre société ».

Cependant il faut bien dire que si les travaux réfléchissant les interrogations de notre société vers la colonie sont nombreux (27), rares sont au contraire ceux qui procèdent en sens inverse. Presque jamais ne sont abordées, si ce n'est au détour d'un texte, des questions aussi cruciales que celles de l'influence de la période coloniale sur des sujets tels que l'urbanisme, l'hydraulique moderne. Par ailleurs, est-il possible de faire l'histoire du complexe sidérurgique de Fos-sur-Mer sans invoquer une sorte de retournement de tout le capital financier et technique du plan de Constantine vers l'hexagone au moment de la décolonisation (28). Et c'est précisément le mérite de J.R. Henry que d'avoir ouvert ce genre de perspective à propos de l'Algérie.

(25) *Ouvriers des chantiers navals et modes de vie : la Seyne-sur-Mer et son marché de l'emploi - 1830-1981*. Centre d'Etude des Relations sociales, Université d'Aix-Marseille II, Thèse de 3^e Cycle, janvier 1983.

(26) Par exemple les travaux de Jacqueline COSTA-LASCoux sur les circulaires dont je vais m'inspirer plus loin.

(27) Particulièrement intéressante en ce sens est la thèse de Marcel ÉMERIT, *Les saint-simoniens en Algérie*, 1941, publ. de la Fac. des Lettres d'Alger.

(28) B. PAILLARD, *La damnation de Fos*, Seuil, 1981.

II. - LES CIRCULAIRES BONNET-STOLERU (1979) :
 UN EFFORT LÉGISLATIF
 POUR PASSER D'UN MODÈLE D'IMMIGRATION COLONIALE
 À UN MODÈLE DE SEGMENTATION
 DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'inflexion dans l'approche de l'immigration que je viens d'évoquer devrait pouvoir trouver son sens dans l'évolution du phénomène migratoire lui-même. Déjà en 1974 (avant la crise pétrolière) j'avais essayé de montrer combien la montée organisationnelle de la gestion des immigrés de la banlieue parisienne correspondait à un nouveau concept de l'immigration (29).

En bref la mobilisation militante associative, correspondant à une phase expérimentale et locale de la gestion de l'immigration se développe dans un contexte migratoire de laissez-faire, de forte croissance économique, de mise en veilleuse des grands principes décidés en 1945 : non contrôle effectif des entrées, instauration d'un système de régulation qui entérine l'immigration clandestine et tolère la formation de « milieux migratoires » comportant une grande capacité d'autonomie locale. Elle se propage d'autre part dans un contexte de droit commun.

Il en va différemment pour les organisations disciplinaires qui se développent dans un contexte de plus en plus strict des entrées, de normalisation des différentes modes de gestion de l'immigration : tendance à la destruction des milieux, à la gestion spécialisée et à la canalisation des flux migratoires selon des règles de plus en plus précises.

Ces différentes formes institutionnelles (bien que pouvant être coprésentes dans une situation concrète donnée) et leur expression politique correspondent à des contenus d'interprétation différents de l'immigration. Avec le développement des institutions expérimentales et locales et du laissez-faire (régularisation *a posteriori*) on avait encore affaire à un contenu fortement démographique du concept migratoire (la France de 70 millions de Français de Debré), fortement assimilationniste, dans un contexte de droit commun.

Avec l'avènement des institutions organisationnelles et spécialisées, on voudrait réduire ce contenu. La circulaire Fontanet-Marcellin (1974) relève de cette nouvelle phase, à la recherche d'une interprétation différente de l'immigration :

- calibrage plus strict de la présence des travailleurs immigrés à la conjoncture économique, tant à la conjoncture de moyenne période qu'à la microconjoncture d'entreprise. Cela voudrait dire l'officialisation d'une inter-

(29) In *Situations migratoires*, 2^e partie, chapitre XI : La montée « institutionnelle » correspond à un autre concept de l'immigration.

prétation de l'immigré comme pure force de travail et par conséquent le triomphe de cette interprétation sur les courants universalistes et intégrationnistes du droit français;

– revalorisation du travail industriel au sein de la société française, correspondant à une redistribution des pouvoirs dans le patronat. On pense alors que le pari d'industrialisation qui est le fait d'un patronat moderniste, à haute technologie, ouvert sur le marché concurrentiel international, n'a de chance de réussir que si ce patronat peut faire partager son propre projet par l'ensemble de la société, hégémoniquement. Pour que cette hégémonie puisse se concrétiser il faut en payer le prix au niveau des conditions de travail, de l'image que l'on crée du développement industriel et de la place des travailleurs industriels dans la société. Eviter que les jeunes français n'aillent dans les bureaux, c'est revaloriser le travail industriel et par conséquent réduire toutes les causes de sa dévalorisation : l'une des plus importantes est certainement le trop grand poids des immigrés dans l'appareil productif, non pas tellement au sein des entreprises modernes (électronique, pétrochimie, aéronautique,...) où ils sont en petit nombre, mais surtout dans les secteurs marginaux où ils représentent une économie de masse salariale et même dans certains secteurs intermédiaires (automobile) où leur disparition entraînerait la nécessité d'investissements considérables en capital fixe.

La présence d'une forte immigration est donc préjudiciable à cette catégorie de pouvoirs à un double titre : d'abord parce qu'elle aboutit à la dévalorisation de l'image du travail industriel, ensuite parce qu'elle compromet au niveau de la ville et de l'habitat l'image générale de la société française dans la compétition internationale. Destruction du bidonville et amélioration des conditions de travail, politique Chaban et circulaire Fontanet-Marcellin sont en fin de compte (n'y voir aucune conscience historique, tout au moins au début) les ingrédients d'une même perspective : réduire la main-d'œuvre immigrée, tout au moins en contrôler les principaux flux.

C'est maintenant un autre contenu migratoire que l'on recherche : d'une part l'atténuation des différences entre les travailleurs français et les immigrés-résidents, en faible nombre; d'autre part l'accroissement de la différence entre immigrés-résidents et la grande masse des immigrés-non résidents. Au concept « démographique » (très minoritaire des immigrés résidents) font place maintenant les concepts de force de travail et de travailleurs non assimilables, dans les limites cependant de leur invisibilité et de la précarité de leur insertion.

Je voudrais montrer maintenant que les projets de circulaires Bonnet-Stoleru (1979), conçus par le gouvernement Barre pour répondre à une crise qui a éclaté entretemps, sont dans le droit fil de la Politique dont je viens de rappeler brièvement les tendances. Par rapport à ces tendances les courants intellectuels dont je viens de parler dans les pages précédentes sont évidemment en porte à faux. On pourrait les interpréter le plus souvent comme des cris de révolte un peu velléitaires face à des conceptions que les circulaires ont pour vocation de nous faire accepter. Ils ont bien peu de poids face au réalisme des gouvernants devant la crise. Ce serait cependant oublier qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Quand bien même la crise conditionnerait massivement

la politique migratoire de la France, celle-ci doit composer avec un élément combien puissant de son présent, à savoir sa tradition coloniale qui a profondément marqué les formes de sa politique migratoire : immigration familiale, importance du Maghreb, de l'Afrique Noire et des actuels Dom-Tom dans cette immigration.

Et c'est précisément à ce niveau de l'analyse que les circulaires Bonnet-Stolérú (et plus encore les discussions parlementaires dont elles ont fait l'objet) constituent un fait nouveau, sont l'amorce d'une rupture par rapport à la situation précédente. Alors que les circulaires Fontanet-Marcellin balançaient encore entre deux concepts migratoires (migration à contenu démographique et migration force de travail), les circulaires Bonnet-Stolérú s'engagent beaucoup plus avant dans la deuxième voie au détriment de la première. C'est le côté explicite de ces circulaires. Mais plus encore, et c'est leur côté implicite (dont on trouve la trace au niveau des discussions parlementaires), la référence fréquente qui est faite alors au modèle d'immigration à l'allemande – une immigration de main-d'œuvre mieux hygiénisée et plus détergente – laisse penser que l'approfondissement de ce choix économique et politique ne peut s'atteindre qu'au prix d'une amnésie culturelle. *Invoquer le modèle allemand c'est en même temps oublier les formes coloniales de notre immigration et, par là-même, s'oublier en tant qu'ancienne nation coloniale.*

Sans vouloir trop entrer dans le détail de ces circulaires, disons qu'elles mettent en œuvre trois objectifs : chasser les clandestins (évalués alors à 300 000); normaliser le rapport entre les procédures du travail et les procédures du séjour de telle sorte que se confirme le renversement des flux entrées-sorties (devenu négatif en 1978); peser sur les négociations bilatérales, particulièrement à l'égard de l'Algérie, afin de mieux conditionner les questions de l'immigration à l'ensemble du rapport de force : échange économique et politique de coopération « à la carte » (selon le mot de M. Stolérú). Mettre les Algériens en France dans une position éphémère de renouvellement de leur permis chaque année, c'est montrer les dents avant le marchandage.

Ces objectifs confirment une transformation profonde dans les modèles de main-d'œuvre, que la crise tend à accélérer : passer d'un *modèle colonial* à ce qu'on pourrait appeler un *modèle de segmentation* ou de *dualité du marché du travail*.

Le modèle colonial se caractérisait par le fait qu'en période de progression, la machine économique procédait par enfournements sans cesse renouvelés de nouvelles mains-d'œuvres externes, lesquelles faisaient pression par le bas au sein de la pyramide sociale. Tant bien que mal et depuis environ 1970, en faisant entendre leur voix, les immigrés pouvaient accéder à un certain nombre de droits, dans nos interstices. En période de récession la pyramide se figeait.

Le modèle de segmentation est en rupture par rapport à ce schéma, non seulement parce qu'il tend à verrouiller les entrées mais plus encore parce qu'il cherche à maintenir dans la mobilité et la précarité une grande masse d'immigrés, à rompre avec tous les menus arrangements que ceux-ci pouvaient trouver en jouant des rigidités et des contradictions de nos normes.

Déjà en 1974 le Centre d'Etudes de l'Emploi (30) avait montré, à partir d'enquêtes directes des responsables d'entreprises, visites d'ateliers et analyse des conditions de travail en liaison avec les caractéristiques techniques des unités de production, l'existence d'un espace spécifique de la production industrielle remarquable par les propriétés suivantes : grand effort physique, pénibilité de l'ambiance, responsabilité liée au risque d'accidents et à la casse du matériel, très faible temps de formation. Ce territoire du muscle et de l'endurance cénesthésique se partage à égalité entre Français et Immigrés. On pourrait croire à un rapport égalitaire. En réalité cela veut dire que la part des ouvriers immigrés à ces endroits de la production industrielle est de 56 % alors qu'ils ne constituent que 10 % de la classe ouvrière française.

Partant de cette analyse du Centre d'Etudes de l'Emploi, on pourrait croire qu'à l'instar de ces territoires du muscle, les nouvelles circulaires sont faites pour muscler la gestion des travailleurs immigrés. C'est l'interprétation que l'on retire d'une première lecture des archives et des discussions au parlement. Nul doute que ces circulaires cherchent à codifier la fluidité des travailleurs, mettre des cloisons plus étanches entre travail protégé et travail déprotégé, limiter les droits acquis, organiser et surveiller. On le fait en sortant du droit commun cette sorte d'immigrés qui font partie du marché dit « secondaire » de l'emploi. On donne au préfet des pouvoirs administratifs exorbitants pour régler les flux migratoires à l'échelon départemental sur la base d'un pilotage économique à vue, alors qu'à cette époque on déplanifie au niveau national ; ce qui fait dire à Alfred Sauvy qu'on réglementarise la segmentation du marché du travail par mise en fluidité de la main-d'œuvre et par rigidité administrative excessive : l'administration contre le droit commun !

Mais cette interprétation, bien que répondant à des visées explicites du législateur, laisse le chercheur sur sa faim. Symptomatique d'un autre niveau de fonctionnement des textes est le fait que, derrière l'affichage d'une politique générale de lutte contre le chômage, le gouvernement, de façon étonnante, se limite pour l'instant à la chasse aux clandestins et aux irréguliers. On dit alors que la circulaire Stoléru est une machine à fabriquer des irréguliers, et la circulaire Bonnet à les mettre dehors. Alors ne s'agit-il pas plutôt d'une *police* des immigrés que d'une *politique* de l'immigration, d'un surcroît de surveillance plutôt que du dégraissage d'un contingent surnuméraire ? Révélateur en ce sens est l'ambiguïté, le déplacement du langage, le jeu sur les mots qui caractérise certaines interventions à la Chambre. Bonnet parle de situation irrégulière puis d'immigration clandestine. Le député de la Goutte d'Or à Paris évoque la lutte contre les petits marchands de « faciès distinct » et même la criminalité. Peu à peu se dégage l'idée insidieuse d'une « moralisation » de l'immigration : les « bons étrangers et les autres ». L'idée n'est pas nouvelle. Déjà dans le rapport Calvet (Conseil économique et social) de 1967 on distinguait explicitement entre immigrés ayant vocation à l'assimilation et ceux qui ne l'ont pas (soit dit entre les lignes, les Maghrébins et les Noirs).

(30) F. RERAT, G. PETIT et M. BAUMAN, « Les emplois tenus par la main-d'œuvre étrangère », in *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, n° 8, PUF.

Ce qui est peut-être nouveau est la mise en scène parlementaire qui en est faite. Mais plus important, me semble-t-il, pour la compréhension des textes et de leur sens en tant que phénomènes sociaux est que cette idée apparait précisément au moment où, pour répondre aux députés, nos gouvernants de l'époque font référence à l'immigration allemande en tant que modèle. Rapprocher dans un même corps de discours le modèle allemand de cette distinction que je viens d'évoquer, c'est bien sûr explicitement faire référence à un rêve : celui d'une immigration qui serait pure force de travail, qui n'aurait plus de ces adhérences qui vous collent à la peau. Il faut à tout prix en finir avec ces zones d'incognito, avec ces « milieux » où les immigrés, finalement, pouvaient hésiter, bricoler entre plusieurs cultures, à leur propre rythme. Il faut maintenant, avec les circulaires, les faire entrer dans un va-tout : ou partir ou s'intégrer. Plus de place potentielle pour l'hésitation : tous les jeunes, nés en France, auront d'office la nationalité française à 16 ans ou ils retourneront dans le pays de leurs parents ! Et-là, je crois qu'on répète le discours et les méthodes adoptées dans les années 30 (31). Mais les temps ont changé. L'injonction manichéenne, la violence faite aux immigrés se développe cette fois dans le contexte d'une autre culture économique.

Mais faire allusion au modèle allemand, au moment même où l'on désigne d'anciens peuples que nous avons colonisés, suggère qu'il existe dans ces circulaires un autre plan à la fois plus réel et plus diffus de l'efficacité des textes et des travaux parlementaires de l'époque : celui d'une image de soi que l'on avait autrefois exaltée et qui, devenue honteuse, doit être à tout pris occultée – *notre histoire coloniale*. Curieuse coïncidence : ce lapsus de l'inconscient législatif, son effort pour abolir des pans entiers de notre histoire, se produit au moment même où certaines voix se font entendre, non pas pour revaloriser une histoire coloniale, mais pour l'intégrer comme élément constitutif de notre présent. Comme le retour du refoulé.

Michel MARÉ*

[31] J. Ch. BONNET, texte cité.
CNRS.